

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 22 JANVIER 2009**

L'an deux mil neuf, le jeudi vingt deux janvier, à vingt heures trente , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr LE BARRON Gérard, Maire.

Etaient présents : Messieurs LE BARRON Gérard, LALLOUET Patrick, PAQUET Jean Pierre, ROBILLARD Franck, DUREL Benoît, MONCEL Michel, ARMAND Gilles, DUHAMEL Pascal, CHAPRON Gaëtan, DURAND Jean Paul, Mesdames CATTANEO Brigitte, IMBEAUD Isabelle, MANOURY Yolande, LORGERIE Nelly, LE ROUX Sylviane.

Absents : //

Procurations : //

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

M Lallouet a été nommé secrétaire de séance.

**Attribution assistance à maîtrise d'ouvrage pour la station d'épuration :**

Mr Lallouet rappelle la délibération n° 50/2008 qui autorisait le maire à engager une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. La mission de l'entreprise retenue sera d'informer sur les moyens de traitements des eaux, d'effectuer le montage des dossiers de demandes de subventions et de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre .

Il précise que 3 entreprises ont répondu à l'appel à candidature et que la commission « Assainissement » a procédé à l'ouverture des plis en date du 21 janvier.

Les propositions de prix sont les suivantes :

- Entreprise SA2E : 17 290 € HT
- Entreprise GUIGUES : 20 300 € HT
- Entreprise AQUA Environnement : 19 800 € HT

La commission « Assainissement » propose de retenir l'entreprise la moins disante, l'entreprise SA2E pour 17 290 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise SA2E

### **Désignation d'un représentant à la commission intercommunale « accessibilité » :**

Mr le Maire rappelle la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui impose aux collectivités locales la création d'outils de programmation pour mettre en œuvre la mise en accessibilité aux personnes handicapées, du cadre bâti, de la voirie et des transports. Considérant qu'une commission intercommunale doit être mise en place et installée auprès de la communauté de communes puisque celle ci a la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », il convient de nommer un représentant pour chaque commune.

Mr Duhamel Pascal propose d'être membre de cette commission et Mr Armand Gilles propose de suppléer Mr Duhamel en cas d'empêchement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Nomme Mr Duhamel délégué titulaire de cette commission et Mr Armand Gilles délégué suppléant.

### **Parc public de Feuguerolles :**

Mr le Maire rappelle la délibération n°57/2008 dans laquelle le Conseil Municipal proposait d'acheter le parc public appartenant au Conseil Général, moyennant l'euro symbolique. La proposition a été faite au Conseil Général qui propose de céder le terrain à titre onéreux après une demande d'estimation au service des domaines.

### **Recensement des travaux :**

La commission « Cadre de vie » lors de sa réunion du 21 janvier a effectué un recensement des travaux qui pourraient être effectués sur la commune. Parmi les différents projets , il sera proposé lors de la préparation du budget par la commission « Finances » d'inscrire les travaux suivants au budget 2009 :

Travaux aux Cours d'Orne – Aménagement d'un parking entre le bar « des Amis » et la boulangerie – Réalisation de trottoirs Route de Vieux – Fin des travaux de voirie du lotissement « la Bruyère » - Achat & étude d'aménagement du parc – Frais d'études –

Il est précisé que le nombre d'enfants scolarisés à la rentrée 2009 s'élèvera à environ 295 ce qui va engendrer une augmentation des effectifs à la cantine. La solution la plus rapide sera d'installer un bâtiment modulaire afin de palier à cette augmentation et en attendant d'envisager le devenir du bâtiment de la cantine (extension – construction nouvelle ?).

### **Questions diverses :** néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Pour extrait conforme en mairie,  
Le maire, Gérard LE BARRON

**Affiché le 28/01/09**